



CONSEIL

D'ADMINISTRATION de

l'U.N.S.S.

du mardi 6 décembre 2016

Etaient présents ou représentés :

- Madame la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, représentée par Monsieur Alexandre GROSSE, Chef de service, adjoint à la directrice générale, MENESR, DGESCO
- Madame Florence ROBINE, Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, représentée par Monsieur Christian AUDEGUY, Chargé d'études sport, Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, MENESR - DGESCO
- Madame Catherine GAUDY, Directrice Générale des Ressources Humaines, représentée par Monsieur Jean-Christophe HARISGAIN, D.G.R.H. – MENESR
- Monsieur le Ministre en charge des Sports, représenté par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Chargé de mission, Bureau DSB1 – MVJS
- Monsieur Laurence LEFEVRE, Directrice des Sports, Ministère en charge des Sports, représenté par Monsieur Guillaume DAURES, cadre technique fédéral - MVJS
- Madame Claudie SAGNAC, adjointe au Directeur des Sports, Cheffe de service, Ministère en charge des Sports, représentée par Monsieur Cédric CHAUMOND – MVJS
- Monsieur Serge CLÉMENT, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines, représenté par Monsieur Cédric GOSSE, IA/IPR EPS Versailles
- Monsieur Bernard ANDRÉ, Inspecteur Général de l'Education Nationale, Groupe de l'EPS
- Madame Corinne REPERT MASSARD, Principale du Collège Samuel de Missy - La Rochelle
- Monsieur Gilles SOUMARE, Proviseur du LP Gustave Ferrié, Paris 10^e
- Madame Sylvie APEL-MULLER, Professeur EPS, LP Pierre Vernotte, Moirans en Montagne
- Madame Mélanie PELTIER, Professeur EPS, Collège La Mare aux Saules, Coignières
- Monsieur Gilles RODIA, Professeur EPS, Lycée A. et L. Lumière, La Ciotat
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, Professeur EPS, Collège Jean Jaurès, Montfermeil
- Monsieur Florent KUNZELMANN, Professeur EPS, Lycée Max Linder, Libourne
- Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - SNEP/FSU
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale – SNEP/FSU
- Monsieur Yann CHANDIVERT, Délégué national EPS - SE/UNSA
- Madame Véronique HERVIOU, Membre conseiller – PEEP
- Monsieur Jean-Yves GUEANT, Administrateur national - FCPE

Etaient excusés :

- Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président de l'ADF (Assemblée des Départements de France)
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF
- Madame Catherine BRAHAM, Proviseure du Lycée Charles de Gaulle, Poissy

I) Ouverture par Alexandre Grosse

Actualités : Nous sommes entrés dans l'année de l'olympisme de l'école à l'université qui mobilise pleinement l'UNSS et plus largement le ministère de l'éducation nationale et l'ensemble des ministères puisque nous préparons le projet de candidature Paris 2024.

II) Déclarations liminaires

Yann Chandivert, SE-UNSA, au nom du groupe « sport scolaire tous acteurs » composé du SE-UNSA, de la FCPE, de l'UNL et du SNPDEN-UNSA

Dans un contexte politique très trouble en France comme en Europe, le groupe Sport Scolaire, tous acteurs, composé du SE-UNSA, de la FCPE, de l'UNL et du SNPDEN-UNSA tient à rappeler que l'UNSS avec tous ses acteurs, a poursuivi son développement au cours de ce dernier quinquennat. Nous sommes toutefois inquiets sur les annonces faites par certains candidats à l'élection présidentielle concernant les fonctionnaires.

A cette rentrée et à l'image de la réussite de la journée du sport scolaire, nous notons une bonne santé de l'UNSS. L'annonce la semaine dernière du directeur de l'organisation d'une nouvelle grande action nationale, la lycéenne, est une très bonne chose au regard de nos objectifs du plan du plan « AIR » sur la pratique féminine et l'image positive de l'UNSS. L'appropriation du plan de développement « AIR » et sa déclinaison en régions et départements sera le chantier important de l'année. C'est une belle occasion d'associer tous les acteurs du sport scolaire. Notre groupe prendra sa part dans les CD et CR UNSS.

Notre groupe a sollicité la ministre pour la mise en place d'un groupe de travail sur les élections des représentants des AS, et plus largement sur la démocratie et la transparence dans les instances de l'UNSS. Nous souhaitons une date rapidement.

Concernant ce CA le groupe félicite l'ensemble de la direction nationale et le personnel pour la qualité des documents proposés que sont le rapport général et l'UNSS en chiffres.

Benoît Hubert, SNEP-FSU

Par cette déclaration liminaire, nous ferons un rapide tour d'horizon sur la rentrée et l'actualité du sport scolaire et de l'EPS, dont il est le prolongement. Si nous pointons ici quelques difficultés, quelques points noirs, c'est parce que nous nous situons dans une posture qui vise à améliorer et à développer constamment le sport scolaire du second degré. Il ne s'agit en aucun cas de minorer les formidables réussites qu'il connaît et le rôle déterminant de l'ensemble des personnels, des parents et des militants, du directeur en passant par l'ensemble des cadres, aux délégués de district et aux animateurs des AS.

L'UNSS avec ses objectifs, son organisation et ses contenus fait la démonstration au quotidien qu'au cœur des projets sportifs éducatifs, les jeunes peuvent « vivre en actes » des moments de solidarité, de partage et d'intégration. Dans un contexte encore malheureusement terni par de potentiels actes terroristes, nous nous félicitons que, comme l'an passé aux lendemains des événements tragiques que notre pays a vécus, les rencontres du sport scolaire soient maintenues sur l'immense majorité de notre territoire. Certaines décisions préfectorales, comme dans le Gard ou l'Essonne, ont toutefois généré quelques difficultés puisqu'ignorant la réalité du fonctionnement UNSS (communication des plans de transport et de l'état des inscriptions des licencié-es bien trop anticipée). Sans contester le bien-fondé des exigences portées, nous avons alerté la Direction Nationale et la Dgescio dès octobre, pour qu'une simplification des démarches de déclaration et d'organisation des rencontres soit accordée afin de faciliter la poursuite du programme d'activités tout en répondant aux préoccupations liées à la sécurité, ce qui semble être désormais le cas.

Les forfaits d'AS

Nous sommes à la 3ème rentrée depuis la parution du décret du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'EPS aux activités sportives scolaires volontaires des élèves. Malgré ce décret les difficultés perdurent : à la rentrée, 16 académies étaient concernées, et si beaucoup de situations sont résolues à ce jour grâce à la pugnacité des enseignants d'EPS et à l'intervention des responsables du SNEP-FSU, certaines perdurent notamment pour des TZR à qui on refuse principalement le forfait de 3h. Dans 3 académies, il a même été proposé de rendre « sécables » certains forfaits ! Nous nous étonnons que les autorités académiques n'anticipent toujours pas l'attribution des forfaits et surtout résistent autant pour prendre les mesures nécessaires au respect du statut de nos collègues.

Tout aussi essentiels au bon fonctionnement et au développement du sport scolaire que les forfaits AS des enseignants d'EPS, les mercredis après-midis devraient être libérés pour permettre un engagement facilité des élèves. Or, en dehors des difficultés inhérentes aux emplois du temps en lycées et lycées professionnels que l'on nous renvoie sans cesse, des mercredis après-midi ont été régulièrement mobilisés (parce que considérés comme du hors temps scolaire) privant ainsi les élèves de pratique sportive et artistique volontaire, gênant parfois considérablement l'organisation des rencontres et compétitions UNSS et empêchant nos collègues animateurs d'AS et cadres UNSS de remplir pleinement leurs missions. Certaines autorités académiques semblent régulièrement oublier ce temps nécessaire au sport scolaire programmant des journées de formation avec présence obligatoire ou encore des récupérations de journées de pré-rentrée (cela concerne au moins 4 académies). Vous comprendrez notre insistance pour ce rappel à la libération des mercredis après-midi.

Personne dans cette assemblée n'ignore que nous dénonçons les attaques subies par l'EPS et, par effet ricochet, le sport scolaire, le SNEP-FSU ayant interpellé la ministre à plusieurs reprises et largement communiqué sur cette question. Nous jugeons les programmes EPS très insatisfaisants et sommes très majoritairement suivis par nos collègues qui ne comprennent pas que leur rédaction finale ait tourné le dos à l'avis qu'ils avaient porté sur les propositions du Conseil Supérieur des Programmes (CSP). De la même manière, nous contestons la disparition d'une prise en compte spécifique de l'EPS dont la note devrait compter dans le DNB. Il ne s'agit pas de récréer une épreuve et de faire du DNB un petit bac comme on peut l'entendre ici ou là, mais simplement de réintroduire les évaluations en CCF pour que cette dimension culturelle et physique de la formation des jeunes ne soit pas occultée.

Le dernier rapport des députés Deguilhem et Juanico « Promouvoir l'activité physique et sportive pour tous et tout au long de la vie » insiste sur le lien entre la pratique en EPS et au sein des associations sportives scolaires, et l'appétence à la pratique volontaire extra-scolaire. Ce rapport présenté à l'occasion de la Journée Nationale du Sport Scolaire ne peut que nous conforter dans l'idée qu'il faut renforcer la place de l'EPS à l'école, d'où notre incompréhension face à ce que nous considérons comme un affaiblissement et une mise à l'écart de notre discipline.

L'affectation des cadres UNSS a, elle aussi, connu des difficultés: la déclaration des postes vacants sur la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP) est bien trop tardive alors que les situations sont connues depuis longtemps. 3 postes (La Réunion, Nice, Amiens) étaient déclarés vacants à la rentrée et un autre (Limoges) le 13/09. 3 collègues viennent tout juste d'être recrutés alors qu'ils auraient pu l'être à l'issue des 4 semaines de dépôt des dossiers ! 2 postes de directeur départemental sont aujourd'hui vacants (Haute Vienne et Moselle), ils n'apparaissent toujours pas sur la BIEP. Celui de directeur régional d'Amiens vient tout juste de paraître au 2 décembre.

Ces recrutements tardifs pèsent sur les autres directeurs de service UNSS des académies concernées et sur les coordonnateurs de districts ; ils génèrent des difficultés pour les organisations locales de l'UNSS.

Par ailleurs, les opérations de recrutement sont, de notre point de vue, insuffisamment définies dans la note de service ministérielle du 10/12/15 et créent des disparités entre académies. Nous faisons le souhait que la prochaine note à paraître saura palier ces dysfonctionnements. Nous regrettons par ailleurs que le SNEP-FSU n'ait pas été consulté pour sa rédaction.

Toujours à propos des cadres UNSS

A certains endroits, les rapports entre certains IA-IPR EPS et des directrices et directeurs de services UNSS ont connu des tensions qu'il faut apaiser et des attitudes et agissements inacceptables qu'il convient de faire cesser. Nous tenons à rappeler – comme nous l'avons fait dans un courrier à Madame la Ministre de l'Education nationale, Présidente de l'UNSS - que les textes réglementaires en vigueur (décret et circulaire d'application) ont clairement précisé l'autorité hiérarchique des Recteurs et des IA-DASEN sur les directrices et directeurs de service de l'UNSS dont elles et ils sont les conseillers techniques. Les directrices et directeurs des services départementaux et régionaux de l'UNSS doivent être mieux considéré-es dans leurs missions. Sans leurs compétences, leur

investissement, leur connaissance des activités sportives, des réalités de la profession, du monde du sport et des partenaires que sont notamment les collectivités territoriales, rien ne serait possible.

Il ne saurait davantage être question de la remise en cause du caractère associatif et du fonctionnement démocratique de l'UNSS, à savoir que les politiques régionales doivent être rigoureusement débattues et validées par les instances UNSS et donc par tous ses membres sans qu'une partie tende à exercer plus d'influence qu'une autre.

L'éthique à l'UNSS est un devoir. L'éthique doit être au cœur des pratiques à l'UNSS à tous les niveaux

Le Conseil d'Administration de l'UNSS, eu égard à son rôle, ne peut ignorer les mesures judiciaires ou administratives prises à l'encontre de quelques cadres de l'UNSS. Tout non-renouvellement, toute suspension, sanction voire condamnation visant un cadre de l'UNSS ternit l'image du service public du sport scolaire du second degré et de l'UNSS et crée un malaise dans la profession. Il est indispensable que, dans chaque affaire, toute la lumière soit faite dans le cadre de procédures respectant les droits des personnes mises en cause.

Le SNEP-FSU a toujours demandé la plus grande transparence sur le fonctionnement de l'UNSS, particulièrement en matière financière. Les nouvelles dispositions introduites en avril 2016 dans la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires doivent être portées à la connaissance de tous les cadres de l'UNSS, tout particulièrement les articles 25 et 25 bis. Il pourrait être utile que ces dispositions soient explicitées lors du prochain séminaire national des cadres, compte tenu des fonctions qu'ils exercent et de leur exposition potentielle au regard des faits que les affaires connues ont mis en évidence. Si la direction nationale de l'UNSS doit assumer ses responsabilités et particulièrement pour les périodes où les personnels mis en cause étaient en position de détachement, il revient à l'administration de l'Education nationale de diligenter sans retard ni tergiversation les enquêtes administratives qui s'imposent et d'en tirer les conséquences, toujours dans le respect du contradictoire.

Tout doit être fait pour que la profession et les membres de la communauté éducative continuent de porter haut les couleurs et les réussites du sport scolaire du second degré et de l'UNSS.

Préparation du budget prévisionnel 2017

Bien que ce qui va suivre ne soit pas en lien direct avec l'ordre du jour, nous déposerons un vœu avec deux propositions à soumettre à l'avis des membres présents en vue de préparer le prochain CA consacré au budget prévisionnel 2017.

Depuis plusieurs années, le SNEP-FSU fait la demande d'un « geste » envers tous les LP de façon à impulser une dynamique qui semble se confirmer sur les 3 dernières années (le taux de pénétration en LP est passé de 14.96% en 2013 à 15.10% en 2014 et 15.29% en 2015). Nous proposons donc que le CA fasse la proposition dans le budget prévisionnel 2017 des deux possibilités suivantes :

« Le paramètre de calcul pour le contrat licence de tous les LP, en dehors des LP de l'éducation prioritaire où la mesure de division par deux du coût du contrat reste la même, est ramené de 18 à 16 et le coût du contrat licences pour tous les LP, à l'instar de celui des LP de l'éducation prioritaire depuis 2015, est divisé par deux ».

Ces deux vœux seraient subordonnés à la proposition suivante :

« Le CA demande que ces orientations soient assorties d'un engagement ministériel pour une subvention complémentaire visant à absorber la différence des recettes que subirait l'UNSS ».

Nous proposons que ce vœu soit soumis au vote à l'issue des débats sur le rapport général qui intègre une partie sur le budget.

Enfin nous concluons notre déclaration par une adresse à Madame la ministre, Présidente de l'UNSS :

Le SNEP-FSU a envoyé de multiples courriers depuis juin 2016 qui n'ont obtenu aucune réponse du cabinet, de la DGRH ou de la DGESCO. Nous considérons ce manquement comme une déconsidération du sport scolaire car les sujets abordés attendant réponses étaient d'importance : place donnée aux organisations syndicales dans les AG départementales de rentrée de l'UNSS, mercredis « volés », forfaits AS non attribués, recrutements des cadres UNSS, indemnités des directrices et directeurs de services déconcentrés de l'UNSS qui sont à ce jour et d'après nos informations, en-deçà de celles auxquelles ils ont droit en raison des erreurs contenues dans la note Dgesco aux Recteurs du 01/06/2016 que nous avons dénoncées, partenariat e-cotiz, certificat médical de non contre-indication à la pratique, gouvernance de l'UNSS, etc.

Si le tableau que nous venons de dresser semble noir, soyez toutes et tous ici assuré-es que c'est parce que nous avons des attentes fortes à l'égard du sport scolaire et de l'UNSS. Notre exigence est à la hauteur des réussites qu'ils connaissent, TRES HAUTE.

Alexandre Grosse

De nombreux aspects techniques sont évoqués, qui ne peuvent trouver réponse en CA. Pour beaucoup d'entre eux, des courriers ont été adressés à la DGESCO : ils feront l'objet de réponses ou d'éclaircissements en audience. Je retiens de ces deux interventions que globalement l'UNSS et le sport scolaire fonctionnent bien, compte-tenu des 30 académies et 100 départements avec des mouvements de personnel existents en permanence et génèrent des situations compliquées qui peuvent être améliorées grâce à votre vigilance constante et de proximité, surtout si la réglementation n'est pas appliquée. S'agissant du vœu d'ordre financier, à ce jour le projet de loi de finances 2017 sur le point d'être définitivement adopté n'intègre pas cette hypothèse.

Yann Chandivert, SE-UNSA

Est-il possible d'avoir une réponse sur la proposition de réunir un groupe de travail sur les procédures d'élection des élus d'AS à l'UNSS ?

Alexandre Grosse

Un courrier en ce sens a été reçu. Un avis favorable est donné à ce jour pour la constitution de ce groupe de travail sous un format pertinent associant l'ensemble des représentants du CA. Cependant il ne paraît pas opportun de rouvrir le dossier des statuts après le long processus qui a conduit à l'adoption des statuts actuels. D'accord également pour des précisions sur les règles du scrutin.

III) **Approbation du PV du CA du 7 avril 2016**

Adopté à l'unanimité

IV) **Présentation du rapport général**

Il est le reflet de tout le travail de l'UNSS, avec toutes les représentations à ce CA, parents, ministères, chefs d'établissements, mouvement sportif, mais aussi bien au-delà, les partenaires, les collectivités. C'est :

- Un rapport stratégique dans la continuité du rapport 2014-2015
- Un rapport qui tient compte des remarques des précédentes instances: à ce sujet, les audiences de préparation sont faites dans les meilleures conditions.
- Un rapport s'appuyant sur l'évaluation de l'ancien PNDSS pour mieux préparer le suivant, adopté à l'unanimité de l'AG du 1^{er} juillet 2016
- Un rapport contenant en annexe « l'UNSS en chiffres », document très apprécié et de plus en plus détaillé
- Un rapport qui s'inscrit dans le cadre de « l'année du sport de l'école à l'université », en collaboration accrue avec les partenaires de l'école : mouvement sportif, association des parents d'élèves et collectivités territoriales

Introduction :

L'ASEU : 2000 projets dont 1100 portés par l'UNSS, 40 de l'AEFE, 48 ultra-marins, 17% en liaison avec les grands événements sportifs, 25% pour les politiques d'inclusion, 12% s'adressant particulièrement au public féminin et 30% sur la santé/bien être

La JNSS 2015 : 61 952 élèves

Les Mondiaux de Handball : plus de 8000 participants, 50 000 spectateurs sur la semaine

L'Euro foot jeune : plus de 800 participations, 10 000 spectateurs la semaine

Les Cérémonies UEFA : 1800 licenciés présents lors des cérémonies d'ouverture de 45 matchs de l'UEFA Euro 2016

Le PNDSS : l'évaluation du précédent avait été jugée utile, pertinente appropriée au territoire et efficace en proposant pour la suite de favoriser la mise en œuvre des plans locaux, renforcer la lisibilité du document à tous les échelons, améliorer la communication en direction des AS, créer un outillage ad hoc, mis à disposition des acteurs de terrain, structurer le PNDSS sur un format plus adapté. Le nouveau plan s'inscrit dans un cadre structurant et partagé, une co-construction fondée sur une méthode, une co-construction fondée sur une architecture nouvelle et plus réduite.

Un développement de la pratique sportive et artistique en prenant en compte les attentes et besoins des élèves

Un soutien important du Men, MS et des Conseils départementaux, Conseils régionaux, et je salue le travail des directeurs, et la mise en place des relations avec les nouvelles régions.

Un projet éducatif lié aux valeurs de la République

La construction des plans académiques

L'UNSS et son fonctionnement

Statuts approuvés par décret en conseil d'Etat en date du 29 juin 2015

Les organes de direction : AG, CA, direction nationale, avec le souci de progresser pour la tenue de toutes les instances locales

Les moyens humains: stabilité pour les cadres et personnels de droit privé, service civique en hausse avec 22 jeunes volontaires

Budget

Montant total des produits : 36 189 828 € en rapport avec la réintégration des cadres

Maintien des subventions des ministères y compris des trois heures de forfait des enseignants, la baisse prévue des subventions des collectivités ne s'est pas réalisée.

Légère baisse des recettes propres due à la mesure sur les licences, mais qui a permis la réalisation à l'équilibre.

Communication et promotion en hausse justifiée notamment par l'Euro foot jeune et l'exigence de l'investissement en communication en contrepartie de l'aide de l'UEFA

Animation sportive et compétitions en hausse constante et au service du développement du sport scolaire dans les territoires.

Formation en hausse conformément au souhait du CA.

Le sport scolaire en mouvement

Les licenciés : 1 069 368 avec les licenciés élèves et 4275 licenciés adultes soit 1 073 093 avec perspective au-delà pour l'année 2016/2017.

Focus particuliers :

- les filles : +0,23% avec légère baisse en garçons.
- en hausse : toutes les catégories pour les filles, les benjamins, les minimes, les cadets pour les garçons, baisse : les poussins et les juniors, les séniors pour les garçons. Stable pour le reste
- taux de pénétration général en hausse de 0.35% : 21,90 %. Hausse en CFA, Collèges, LA, LP, LPA, LPO, stabilité en Lycée
- activités : hausse en APPN, performance, sports collectifs, sports de raquette, activités artistiques et d'expression
- Ethique : code sportif, engagement de bon comportement au sein de l'AS et lors des rencontres sportives, charte signée obligatoirement par tous les participants aux CF. Prix national éthique : 60 dossiers présentés

sur handicap, sexisme/homophobie et racisme/violence, égalité filles/garçons, éco-responsabilité, santé et bien-être. 2 lauréats par thématique au Sénat, 4 master class organisées. Lutte contre le dopage et conduites addictives. Clip en préparation pour diffusion sur les chaînes publiques.

- Offre sportive : vice-présidents élèves en hausse : 3328 soit 35,93% contre 2655 en 2014/2015. Vice-présidents parents en hausse aussi : 17,33% contre 13,70%. Hausse des affiliations des établissements publics : +40, 6 affiliations supplémentaires en global. Baisse des affiliations des AS des établissements privés. Vie des AS : 78,68% des AS soit 7270 AS
- Les rencontres nationales : 139 championnats de France pour 33 442 élèves licenciés et 2473 AS soit 26,71% des AS affiliées (2 322 en 14/15)
- Les sections sportives : 2775 Sections Sportives Scolaires (2511 en 14/15), pour 20,76% des établissements et 62 749 licenciés (57159 en 14/15), 68% de G et 32 % de F (idem en 14/15)
- Grands évènements sportifs : accompagnement des évènements et organisation de championnats du monde et européens pour la première fois. _

Les actions en faveur du développement

- Eléments de répartition des crédits tels qu'ils sont déclarés par les services et suivant les politiques publiques : filles : - 0,31%, handicap : - 0,78%, quartiers prioritaires : +5,11%, formation : + 2,28%, développement durable : - 5,11%, santé : + 0,65%, relations internationales : - 0,55%
- Vers une génération responsable
Toutes les missions de responsabilité et d'arbitrage sont couvertes et en hausse : + 23080 JO certifiés, tous rôles et niveaux confondus, + 3895 JO de plus, 7195 organisateurs, 669 Jeunes reporters, 676 jeunes secouristes, 601 jeunes dirigeants/ vice-présidents élèves, 968 jeunes coaches
- La pratique des filles : Labellisation « AS égalité », l'exposition photos, le trophée « Filles en Or » sur les Cross, l'avenir étant la « lycéenne », grande compétition féminine qui nous manquait, qui concerne aussi les lycées, notre point de faiblesse, qui se déclinera en région,
- Les quartiers prioritaires : taux de pénétration supérieur en zone prioritaire. Travail encore à faire sur le décrochage scolaire. Des formations doivent accompagner cet objectif. L'avenir c'est l'accès aux responsabilités, les conventions AS/ associations de quartiers. Le fonds de solidarité fonctionne correctement : 164 dossiers acceptés sur 242. (95 collèges, 31 Lycées, 29 LP, 5 cités scolaires et 6 écoles privées)
- Le handicap: 300 journées « sport partagé » et handicap autour de 50 activités, 18 CF « sport partagé », 128 équipes engagées. Programme « Parario », belle récompense pour les élèves en situation de handicap qui ont remporté le concours photo et sont allés soutenir les équipes de France à Rio. L'avenir c'est renforcer et accompagner le développement et les innovations locales et favoriser l'accès des jeunes aux responsabilités
- Formation : 170 formations des animateurs d'AS dans 26 académies, 1 CNCE, 18 pour les VP élèves, 9 pour les VP parents, formation de cadres.
- Sport en Europe et dans le monde : 11 participations aux championnats du monde scolaires et les évènements ISF, 10 podiums, les JIJ 2016 qui auront lieu ensuite à Marseille, protocoles bilatéraux et de coopération, notamment avec la Chine. Des jeunes arbitres se sont également rendus en Côte d'Ivoire
- Développement durable : Labellisation, programme COP 21, partenariat « Expédition 7^{ème} continent » et 1^{ère} master class, écriture d'une charte et conception d'une labellisation, 12 dossiers au Prix Ethique.

- Santé : Le DEFIT', idée qu'un ou une jeune UNSS amène un ou une amie éloigné(e) du sport pour participer. Programme développé aussi au cross et à la lycéenne.
- Communication : année record avec + de 100 parutions médias nationaux dont 25 passages TV. Vraie communauté créée autour des réseaux sociaux, sur laquelle nous exerçons toute la vigilance nécessaire, revue mensuelle pour 90 000 cibles. Les grands événements couverts particulièrement : La JNSS, le championnat du monde de Handball à Rouen, l'Euro Foot Jeunes, l'ensemble bénéficiant à l'image de l'UNSS. Focus vidéo : Le président de la République et la ministre de l'EN ont reçu les jeunes ayant participé à l'ouverture de la finale de l'Euro. Pas d'opposition entre la communication nationale ou internationale et celle des territoires : de mars à juin, + de 10 à 30 articles en moyenne par académie et + de 400 articles par mois.

V) Discussion

Sylvie Apel-Muller, élue des AS

Nous ne pouvons pas travailler sur des documents informatiques, et les documents en papier sont parvenus assez tard, qui néanmoins s'enrichissent. Satisfaction à la disparition du terme « bonne pratique », la séparation des licenciés élèves et adultes, de l'augmentation du pourcentage filles, sensible depuis trois ans, notamment leur implication en hausse dans les jeunes officiels. Cependant la parité dans certains sports ne paraît pas indispensable et propice à une évolution à la fois du nombre d'élèves féminines et du nombre d'élèves masculins : exemple du VTT où dans l'académie de Besançon, elle n'apporte pas plus de filles mais perd des garçons. Dans l'UNSS en chiffres, le pourcentage filles et garçons baisse dans cette activité. Ne peut-on pas envisager un retour à la possibilité d'équipes filles, garçons, et mixtes.

S'agissant des jeunes officiels, il y a une dynamique générée par la diversification des rôles. Il conviendrait d'ajouter le rôle de secrétaire, utile dans les organisations et permettant de continuer dans le bénévolat dans les clubs sportifs. Le secrétariat de compétition est une tâche de responsabilité importante.

Autres remarques : certains tableaux n'ont pas de légende. Dans l'UNSS en chiffres, coquille page 60, et page 33

Laurent Petrynka

On a progressé sur 3 ans, notamment lié à la fermenté du changement de réglementation qui a provoqué certes des réticences. On peut toutefois corriger à la marge, sans toutefois toucher à la règle générale. Les jeunes secrétaires sont compris dans le registre « jeunes organisateurs ». On peut le préciser dans la liste des tâches.

Florent Kunzelmann, élu des AS

P. 60 sur les IMP. Pour Bordeaux les chiffres ne sont pas conformes à la réalité ou incomplets pour les coordinateurs. Page 11, notre doléance a été entendue pour le nombre de réunions de CDUNSS et CRUNSS, il faut comparer par rapport aux nouvelles dispositions des statuts. Page 61, vie des AS : 1973 AS déclarent avoir une liaison CM2-sixième. Il faudrait le chiffre réel. Le chiffre des mercredis non disponibles est un chiffre brut. Ce qui représente 33%.

Laurent Petrynka

De manière générale, les chiffres sont extrapolés à 100. Pas opposé à y associer le pourcentage.

Philippe Dekeyser

L'année dernière, les pourcentages apparaissaient : Votre demande à l'époque était qu'ils disparaissent. Possible de retour à votre souhait actuel. Sur les chiffres de Bordeaux, il s'agit des chiffres communiqués par le SR de Bordeaux. Ok pour le pourcentage CM2-sixièmes.

Aymeric Le Pezenec, élu des AS

Pourquoi les flash mobs apparaissent dans les activités ? Peut-on les sortir ? Page 31 sur les taux de pénétration, nous nous interrogeons sur le parallèle entre le taux de pénétration et le pourcentage par rapport au calcul des contrats.

Laurent Petrynka

Effectivement les flash mobs ne sont pas un sport. Il s'agit juste d'un recensement de ce qui s'est passé sur le terrain qui doit être cité, sans doute pas dans cette rubrique.

Taux de pénétration : dont acte. Le calcul du contrat n'est pas basé strictement sur le taux de pénétration. Toucher à ce point a des conséquences budgétaires très importantes.

Gilles Rodia, élu des AS :

Page 42 de l'UNSS en chiffres, 677 AS n'ont rien saisi : de quoi s'agit-il ?

Philippe Dekeyser :

Dans la toute dernière version de ce vendredi, ce chiffre issu des années précédentes a disparu

Nathalie François, SNEP-FSU

Ce rapport 2015-2016 et le document « UNSS en chiffres » sont de grande qualité et nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à leur production. Ils sont complets, clairs et précis.

Le rapport dresse des constats et ouvre dans le même temps des perspectives. Il fait le bilan de l'année écoulée et se projette sur l'année en cours, ce qui le rend vivant et d'autant plus intéressant à commenter et questionner. Mon propos sera court et plutôt sous forme d'interrogations et de pistes de réflexion à mener par notre association.

Sur les questions budgétaires, nous nous interrogeons sur la somme annoncée page 15 du rapport, 3 936 984€ pour les salaires des fonctionnaires détachés (incluant nous l'espérons les cotisations sociales) quand les réalisations budgétaires 2015 précisaient 3 914 018€, et le budget prévisionnel 2016, 2 753 431€ ?

L'exercice financier 2015 et le budget prévisionnel 2016 ont été votés à l'AG du 1^{er} juillet dernier d'où notre interrogation.

Sur les licenciés-es :

Le taux de pénétration par type d'établissement est en hausse pour la 3^e année consécutive en collège et LP, il reste le même dans les lycées. Et cette année, celui des LP dépasse même celui des lycées.

Nous faisons le constat depuis plusieurs années d'une chute du taux de pénétration au moment du passage entre le collège et le lycée (10 pts cette année) sans que nous n'ayons trouvé de réelles solutions pour l'endiguer.

Il nous semble que c'est sur ce moment particulier de la scolarité que nous devons être plus inventifs et plus offensifs. La liaison collège/lycée ne mérite-t-elle pas finalement plus d'attention que celle entre l'école et le collège ? C'est un axe de réflexion dans lequel nous devons nous engager sérieusement.

Sur les AS

A la page 34 du rapport, nous constatons des variations conséquentes par rapport aux dernières années des affiliations dans les EEA, les LP, lycées et LPO. Un commentaire en bas de tableau serait le bienvenu pour les expliquer (ex : regroupements d'EPL, transformation de lycées en LPO, etc).

Les animateurs et animatrices d'AS (page 42)

Notre profession tend à se masculiniser et le taux de Filles entrant en STAPS est pour cette raison assez inquiétant. 34 619 animateurs et animatrices sont recensés dans le rapport dont seulement 31,7% de Femmes. Il s'agit là d'un différentiel bien supérieur à la réalité de la profession en exercice. Doit-on supposer que les animateurs autres que ceux des EPL publics (personnes agréées, établissements privés, CFA, etc..) sont plutôt des Hommes ? Doit-on supposer que les quelques enseignants renonçant au forfait d'AS sont plutôt des Femmes ? Cela mérite une étude approfondie et l'ouverture d'un vaste chantier.

Sur les SSS (page 129)

Nous ne reviendrons pas sur le détail des chiffres présentés par le Directeur et repris par les élu-es des AS, mais nous insistons pour dire qu'il est urgent de faire un énorme effort en direction des Filles.

Les APSA

Certains groupes d'activités sont en perte de pratiquant-es notamment les activités de la forme, les APPN et les activités de performance. Quelles hypothèses pouvons-nous émettre ? S'agit-il d'une baisse de l'offre ou du désengagement des élèves vers ces pratiques ?

Il serait intéressant de questionner les AS concernées, via les directrices et directeurs des services régionaux, pour recueillir leur avis.

La consultation des AS sur la classification des APSA, sur le choix des activités à finalité nationale, sur l'introduction de nouvelles pratiques pourrait, de la même manière, être envisagée. Par exemple : l'Aviron indoor doit-il rester dans les activités nautiques ? Les échecs doivent-ils rester au programme d'activité avec une finalité nationale ? Le crossfitness doit-il entrer dans le programme ?

Toutes ces décisions ont été prises par la Direction Nationale. Or, si nous nous référons à ce qui est noté à la page 10 du Rapport Général : « la DN est en charge d'étudier les dossiers nécessaires aux prises de décisions ». Peut-on discuter de ces questions dans nos instances plutôt que les réserver à un seul petit groupe restreint ?

Nous souhaitons d'ailleurs soumettre aujourd'hui le CA à cet exercice en proposant un vœu sur les arts du cirque que nous présenterons avec celui concernant les questions budgétaires.

Enfin, si certains chapitres sont le lieu d'efforts en termes de féminisation ou prenant en compte la dimension artistique, la rédaction de l'ensemble de ce rapport ne répond toujours pas aux attentes et remarques que nous avons faites en ce sens à l'AG du 1^{er} juillet dernier. Nous soulignons malgré tout les progrès engagés et attendons que les choses avancent pas à pas.

En dehors de ce fait, nous tenons à redire que ce rapport est vraiment réussi.

Jean-Yves Guéant, FCPE

Les parents se détachent de l'UNSS au Lycée : c'est peut-être parce que les réunions ne se tiennent pas dans des horaires convenables. Il serait intéressant de demander aux académies de réaffirmer auprès des AS le souhait de tenir les réunions à des horaires convenables : pas à l'heure du midi, ou dans l'après-midi car les parents travaillent.

Alexandre Grosse

Il est souhaitable que ces réunions se tiennent sur des créneaux horaires qui favorisent la participation de tous. Ce que l'on pointe toutefois, c'est le décrochage à la pratique.

Gilles Rodia, élu des AS

Lorsque l'on convoque des réunions de l'AS, on essaie avant tout d'intéresser les élèves. En posant les réunions à 18h pour permettre à un voire deux parents d'y assister, on perd la fréquentation des élèves membres. Or, cette participation est prioritaire.

Jean-Yves Guéant, FCPE

La coutume au collège d'invitation à 12h30 ne convient pas au lycée.

Sylvie Apel-Muller, élue des AS :

Page 18 du rapport général, « président » au lieu de Directeur. Concernant la JNSS, est-il possible de distinguer les événements de niveau AS, Districts, départements et académiques ? Page 90 sur bilans et perspectives, « poursuite des orientations sur le suivi médical des élèves », alors qu'il n'y a plus de CM.

Y-at-il eu des contrôles antidopage ?

Laurent Petrynka

JNSS : Nous sommes en possession de tous les niveaux (AS via la vie des AS) sauf districts. Pas de contrôle antidopage.

VI) Vote sur le rapport général

Adopté à l'unanimité

VII) Vœux

Vœu n° 1 présenté par le SNEP-FSU :

Motifs : Depuis plusieurs années, le SNEP-FSU fait la demande d'un « geste » envers tous les lycées professionnels (LP) de façon à impulser une dynamique qui semble se confirmer sur les 3 dernières années (le taux de pénétration en LP est passé de 14.96% en 2013 à 15.10% en 2014 et 15.29% en 2015). Nous proposons donc que le Conseil d'Administration(CA) fasse la proposition dans le budget prévisionnel 2017 des 2 possibilités suivantes:

- 1^{ère} proposition : « Le paramètre de calcul pour le contrat licence de tous les LP, en dehors des LP de l'éducation prioritaire où la mesure de division par deux du coût du contrat reste la même, est ramené de 18 à 16. Le CA demande que cette décision soit assortie d'un engagement ministériel pour une subvention complémentaire visant à absorber la baisse des recettes que subirait l'UNSS».
- 2^{ème} proposition : « Le coût du contrat licences pour tous les LP, à l'instar de celui des LP de l'éducation prioritaire depuis 2015, est divisé par deux. Le CA demande que cette décision soit assortie d'un engagement ministériel pour une subvention complémentaire visant à absorber la baisse des recettes que subirait l'UNSS».

Nathalie François, SNEP-FSU

Le vœu sur la question budgétaire n'est pas destiné à un vote du présent CA, mais pour que celui-ci s'engage à ce que soit étudiées les deux propositions et qu'elles soient éventuellement proposées pour le budget.

Laurent Petrynka

A titre technique, étude que nous faisons sur ces chiffres : politique du demi-tarif pour les LP : 322 000€, et pour le paramètre de 18 à 16 : 82 000€

Alexandre Grosse

Les hypothèses peuvent être intégrées aux propositions de budget.

Nathalie François, SNEP-FSU

Peut-on espérer que le budget du ministère puisse inclure la compensation souhaitée ?

Alexandre Grosse

Le projet de loi de finances n'intègre pas ce point qui ne fait cependant pas l'objet d'un débat parlementaire. Cependant, nous sommes dans l'hypothèse d'une stabilisation des crédits à ce jour.

Sur le vœu, il faut vraiment se pencher sur le coût et la comparaison avantage-bilan d'une telle mesure et ses effets. Le bilan de la mesure actuelle n'est pas réellement satisfaisant en termes d'impact réel. Le facteur prix n'est pas le premier frein : il y a d'autres actions et offres sportives qui peuvent avoir un impact plus important. Il faut donc s'interroger : cela vaut-il la peine de fragiliser les équilibres financiers pour un impact relativement faible ?

Nathalie François, SNEP-FSU

Il n'y a que 113 LP de l'éducation prioritaire, ce qui est peu pour mesurer les effets. Le fait de diminuer le coût pour les familles ne diminue pas les charges de fonctionnement pour les AS. La moyenne de coût de déplacement est de 1367€ et le fait de multiplier les actions ne peut que favoriser l'augmentation des licenciés.

Vœu n°2 présenté par le SNEP-FSU

« En 2016, 20 ans après l'introduction des Activités Artistiques dans les programmes, la danse et les arts du cirque ont toute leur place en EPS et à l'UNSS. Sous l'égide du Ministère de la Culture et non du Ministère des Sports, ces pratiques artistiques sont par essence étrangères à un modèle sportif compétitif.

Le SNEP-FSU demande au Conseil d'Administration de considérer cette différence fondamentale et de créer, dans l'UNSS et son règlement fédéral à côté du champ "Sport", un champ "Art" au sein duquel les pratiques « Danse chorégraphiée » et « Arts du cirque » seraient référencées dans des fiches « ART ».

Nous demandons que la finalité nationale actuelle sous forme d'un Championnat de France laisse place à des festivals non compétitifs, organisés selon un format non imposé du national au district».

Précision : des rencontres sur ce sujet ont eu lieu à la DN UNSS, une commission se crée. Des avancées sont constatées, ce vœu est une suite à notre réflexion.

Laurent Petrynka

Confirme qu'un processus est engagé avec l'ensemble des acteurs. Un groupe pressenti pour constituer la CMN s'est réuni de façon à trouver les meilleures conclusions. Le vœu anticipe sur des conclusions alors qu'il revient au groupe de faire les propositions. Les activités arts du cirque ne sont pas dans le champ des sports, certes, mais l'UNSS est une fédération indépendante qui a ses règles propres. Nous ne sommes pas sous la tutelle du ministère de la culture. Rappelle que le règlement fédéral a été adopté à l'unanimité et ne peut être aussitôt modifié. L'essentiel surtout est qu'il faut avoir confiance et laisser travailler le groupe dans un esprit consensuel et des objectifs de pratique.

Nathalie François, SNEP-FSU

Lorsqu'on demande de considérer la différence fondamentale dans l'UNSS, et son règlement fédéral à côté du champ sport, on vient bien respecter ledit règlement mais il est bien noté qu'il peut évoluer selon chaque fiche sport (et artistique en l'occurrence). Il ne s'agit donc pas d'une contradiction.

Françoise Barthélémy, DNA en charge des arts du cirque.

Une commission technique a été créée avec trois enseignants de l'académie de Bordeaux, Clermont et Grenoble dont un membre de la précédente CMN. Au calendrier, la commission a prévu de se réunir 2 jours fin mars afin d'écrire la fiche sport, le programme des arts du cirque et le livret Jeunes Officiels. A ce jour, les arts du cirque ne constituent pas une activité avec implantation de CF obligatoire. 2016/2017 est une année d'élaboration de documents/règlements et d'outils/cahier des charges d'une rencontre. La commission se donne jusqu'à fin juin pour recenser :

- les chiffres de terrain : nombre d'AS Arts du cirque, nombre de rencontres/département/académie
- la formation : enseignants, élèves
- les retours des acteurs de terrain sur les attentes et les besoins

La commission travaille à l'écriture de la fiche sport et du livret Jeunes Officiels.

Nathalie François, SNEP-FSU

L'objectif du dépôt de ce vœu était de permettre de discuter de certaines activités au sein des instances. Il n'est pas nécessaire qu'il soit soumis au vote

Bernard André, IG EPS

Précise qu'il ne faut pas oublier que les élèves, concurrents ou jeunes officiels peuvent faire valider leur sélection en arts du cirque comme en danse dans le cadre du baccalauréat. Au concours de l'agrégation, les candidats sont classés.

VIII) Questions administratives et sportives

Questions présentées par le SNEP-FSU

- Bilan des instances UNSS :

D'après nos informations, dans plus de la moitié des académies et départements, les deux Conseils Régionaux et Départementaux UNSS réglementaires ne se sont pas tenus cette année encore. Le rapport général aborde cette question mais globalise le nombre d'instances ce qui ne permet pas un bilan exhaustif exploitable (48/60 (80%) CRUNSS et 127/190 (66.8%) CDUNSS). D'après le rapport général nous pouvons estimer que 6 académies et 32 départements n'ont pas réuni les 2 instances réglementaires. Nous souhaitons connaître le bilan détaillé par académie et par département avec un suivi sur plusieurs années afin de mesurer s'il s'agit de « dysfonctionnements » ponctuels ou répétés et demandons qu'un rappel soit fait partout où ces instances n'ont pas été réunies 2 fois/an.

- Postes de secrétariat :

Le rapport Général indique le nombre global des postes de droit privé avec leur répartition académique (160 dont 9 CDD (2 contrats aidés), 151 CDI dont 92 à tps complet). Nous demandons que la répartition des postes de secrétariat ainsi que les « volumes » (postes pleins, temps partiels à préciser) soient portés à la connaissance du CA par service déconcentré (SD UNSS et SR UNSS).

- IMP pour les enseignants EPS du ministère de l'agriculture :

Près de 20 000 élèves de l'agriculture sont licencié-es à l'UNSS. Les enseignants d'EPS PCEAEPS ou détachés au ministère de l'agriculture encadrent et animent les 200 AS toutes affiliées à l'UNSS. Certaines d'entre elles et eux ont été choisi-es par leurs pairs pour assurer la coordination de district. Rien n'est prévu actuellement pour leur reconnaissance et leur indemnisation pour assurer cette mission. Au moins deux d'entre eux nous ont alertés (Clermont-Ferrand et Rennes). Nous demandons que des contacts soient pris de façon urgente avec le ministère de l'agriculture afin d'indemniser ces collègues coordonnateurs déjà choisis par leur pairs et qu'à l'avenir tout cela soit rendu possible dès la déclaration de fonction.

- Partenariats et conventions UNSS/ Fédérations sportives et UNSS/ entreprises privées :

Nous demandons que tous les membres du CA soient destinataires, en amont, de tous les partenariats et conventions signées par le Directeur national au nom de l'UNSS. Ces partenariats et conventions se multiplient sans que nous n'ayons connaissance des engagements de l'UNSS envers ses partenaires et réciproquement. Nous considérons que la transparence n'est pas suffisante, en effet les différents coadministrateurs de l'UNSS sont mis devant le fait accompli sans avoir jamais exercé un droit de regard ou une demande de rectification (aménagement) possible.

Nous pensons particulièrement à E-cotiz, Danone, comité de candidature JO Paris 2024 s'il existe, etc. ainsi qu'aux conventions avec les fédérations sportives.

- **Exclusion des sénior-es des compétitions nationales dans les sports collectifs :**

La décision d'exclure les jeunes de cette catégorie d'âge dans les championnats nationaux est très mal reçue par les AS. Ces licencié-es ne sont pas uniquement des élèves de LP mais également des élèves post-bac. Offrir une finalité nationale pour ces jeunes permet de les intégrer dans toutes les phases qualificatives (en 2015, 1.2% (42/3528) de Filles qualifiées aux CF de sports collectifs et 0.7% de Garçons (64/9087) sont sénior-es), de maintenir leur motivation et, nous l'espérons, l'appétence à poursuivre une pratique physique sportive après le lycée.

Le fait de maintenir l'accès des séniors-es dans les CF des LP ne semble pas poser problème en Futsal, Basket 3 contre 3, alors pourquoi avoir fait le choix de les exclure du CF sports collectifs lycées? Nous demandons que leur exclusion soit suspendue dès maintenant. On pourrait aussi envisager de prolonger la catégorie junior d'une année.

- **Particulièrement sur les LP :**

Championnats de France (CF) des LP : d'un sens, nous pouvons juger cette création comme une « stigmatisation » des élèves de LP et de leurs pratiques d'autant plus que le choix des Activités adopté cette année est une illustration des plus caricaturales : Futsal pour les garçons, Step pour les filles, Basket 3 contre 3 plus « urbain » et s'éloignant de la pratique culturelle de référence. Les données que nous avons montrent par exemple que plus de filles de LP pratiquent le futsal (plus de 1100) que le Step (moins de 700) ! L'UNSS s'honorerait à ne pas se laisser enfermer dans des idées fausses.

D'un autre côté, cette décision permet de faciliter l'accès aux CF. Pourquoi alors ne pas ouvrir de CF LP à tous les sports ?

Titre de CF des LP dans les CF « ordinaires » : Si le règlement fédéral permet sur le papier de favoriser l'accès des élèves de la voie professionnelle aux CF, les règles de qualification pour parvenir aux phases finales ne présentent aucun avantage si une place ne leur est pas systématiquement réservée dans chacune des phases qualificatives. Ils n'y parviendront pas davantage. Nous demandons que des précisions soient données en ce sens.

Laurent Petrynka

Bilan des instances : je tiens à disposition du CA le relevé précis des instances départementales et régionales qui se sont tenues partout, mais dans un nombre insuffisant pour certains : notre rôle est de rappeler les directeurs aux dispositions statutaires ; tenues,

Postes de secrétariat : pour information, je propose d'inclure dans le RG de l'année prochaine, l'état précis de la répartition dont les représentants au CE et délégués du personnel sont destinataires. Depuis 10 ans, la dotation est stable pour des raisons de vigilance budgétaire.

IMP des enseignants du ministère de l'agriculture coordinateurs de district : pour l'instant la réponse est négative : dans le cadre de la convention récente entre l'UNSS le MS et CNO, l'IG agriculture s'est engagé à ouvrir des discussions avec la DGESCO pour aboutir à une convention pouvant clarifier ce point.

Partenariats : tous les contrats et connexions sont à disposition à la direction nationale pour être consultés. S'agissant d'E-cotiz », 120 AS souscrivent au dispositif qui concerne directement les AS, autonomes sur ce point.

Concernant les seniors dans les compétitions nationales, cette mesure est prise pour dynamiser secteur des lycées et lycées professionnels.

Philippe Dekeyser, directeur des sports

La question est à replacer dans le contexte général de l'évolution des catégories d'âge sur quatre ans. On constate un rajeunissement de la population scolaire. L'année dernière le nombre de seniors était de 10000 dont environ 4500 post bac. Précédemment les CF JS étaient « open », c'est-à-dire ouverts aux juniors et seniors, établissement et excellence avec des championnats à 12 équipes en sport collectif, avec un potentiel de 2000 élèves participant aux finales des CF. dans les chiffres que vous citez, issus de mes statistiques, il y a bien 42 filles et 64 garçons. seniors Entre janvier et mars, nous sommes obligés de solliciter des équipes peu nombreuses en académie et composées d'élèves post bac, obligeant des formats réduits parfois à 9 équipes ! Ce type de championnat ne remplit pas dans ces conditions sa mission. En revanche et selon les remontées des CMR et CMN, le souhait d'ouvrir aux minimales 2

s'est exprimé. Or il n'est pas possible d'inclure 4 années d'âge en sports collectifs. Il faut aussi préciser que ce sujet concerne 40% des activités : dans tous les autres sports les seniors sont autorisés. L'apport de catégories en garçons et la catégorie unique en filles motive d'ores et déjà l'activité.

En parallèle, des championnats de France spécifique des LP ont été créés, notamment dans l'objectif de permettre aux élèves d'obtenir les points au baccalauréat, suite à la mesure spécifique arrêtée par le MEN, ce qu'il convient de considérer comme une disposition de justice et non de « stigmatisation ». Toutefois des choix ont été faits selon les sports après consultations : 6 CF créés dans les sports pour lesquels nous sommes sûrs de la participation des LP : Il se peut que la liste se complète dans l'avenir. Dans d'autres disciplines sans CF spécifique, des titres LP sont décernés.

Les juniors 20 en rugby ne sont pas interdites : il y a un simple quota de 2 joueuses. La spécificité de l'activité réside dans la prévention nécessaire des accidents.

Questions des élus des AS

Sylvie Apel-Muller

- Nouveau LOGO : Nous souhaiterions savoir pour quelles raisons il a été décidé de changer de logo, quel est le coût estimé pour ce changement, sur quelle ligne budgétaire ce coût sera-t-il imputé, et quelles conséquences financières ce changement de logo aura pour les départements et les académies.

- Rugby féminin : les J2 ne sont plus admises dans les équipes lycées et LP : les collègues regrettent que de nombreuses joueuses ne puissent plus participer, et cela leur pose problème et pour la constitution d'équipes et pour la mobilisation et l'inscription de nombreuses licenciées. Il n'est pas concevable que le règlement UNSS exclue une catégorie de joueurs sans autre solution pour ces pratiquantes. Cette mesure doit être abandonnée.

- Restauration championnats de France : En cas d'impossibilité d'utiliser une cantine scolaire, il semblerait qu'un contrat national ait été passé avec la SODEXO qui interdit le recours à d'autres modes de restauration. Plusieurs conséquences : Plus de possibilité de dire à une mairie que l'organisation d'un CF apportera des ressources aux commerçants locaux pour demander une subvention.

- Les plateaux fournis sont jetables, ce qui va à l'encontre du développement durable.

- Les centres SODEXO sont parfois loin du lieu de la compétition, ce qui va également à l'encontre du développement durable.

Peut-on avoir des éclaircissements ?

Mélanie Peltier

- Le désengagement financier de certaines collectivités locales (subventions municipales) et de l'État (CNDS) d'une part, les budgets en fonctionnement et matériels ainsi que les coûts des compétitions qui augmentent chaque année d'autre part, met en difficulté un nombre grandissant d'AS. Ceci risque à plus ou moins long terme d'avoir des répercussions sur le fonctionnement de l'UNSS. Nous renouvelons notre demande de laisser aux AS la possibilité de revenir à la prise de licence individuelle ou à minima du retour au contrat accompagné quand les AS étaient passées en contrat normal.

Nous souhaitons également une généralisation de la mesure de division par 2 du coût de l'affiliation pour tous les lycées professionnels. Nous demandons que ces propositions soient incluses dans le budget UNSS 2017.

- Pourquoi demander le mail des élèves pour créer les licences, même si cela n'est pas obligatoire ? Quelle utilisation est faite de ces coordonnées d'élèves, est-ce à des visées de communications publicitaires ?

- L'augmentation potentielle des données à remplir pour valider les licences n'a-t-elle pas pour but d'orienter les AS (qui en ont les moyens) à externaliser leur prise de licences ?

A-t-on réalisé une étude du pourcentage d'AS qui ont signé un partenariat avec l'entreprise e-cotiz ?

- Pourquoi le logiciel de relevé de résultats pour les cross a-t-il été renouvelé et envoyé dans les services à la veille des cross départementaux ? Cela a en effet engendré des problèmes d'utilisation et de fonctionnalité lors des courses.

- Nous souhaiterions que soit soumise au vote du CA la création sur OPUSS d'une ligne « élus des AS » comme pour les chefs d'établissement et parents d'élèves pour y mettre :

- 1) Annuaire des élus des AS
- 2) Rôle des élus des AS
- 3) Compte rendu du PV de l'AG Nationale

Laurent Petrynka

Nouveau logo

On ressent plus une pression pour en changer que pour conserver l'actuel. Un concours a été lancé, avec un jury présidé par Lucas Balo, puis un accompagnement professionnel à l'AS sélectionné pour une décision dans le courant du premier semestre 2017. Le coût sera très progressif, réparti sur plusieurs exercices budgétaires.

Restauration et pratique de la fonction achat : Un certain nombre de dispositions sont imposées, conformément aux directives de la cour des comptes et de l'IGAENR, et qui ont leurs effets : près de 400 000€ économisés sur les contrats de reprographe. Les mêmes dispositions sont appliqués pour la nourriture, avec en complément une préoccupation incontournable d'hygiène. En l'espèce Sodexo ou tout type de restauration tel que CROUS, établissements scolaires... Des mécontentements ont été certes exprimés, mais au-delà des contingences financières, ce sont des mesures de sécurisation des cadres et de la structure.

Retour à la licence individuelle : cette question a déjà fait l'objet de commentaires en instance. La mesure serait contre-productive vis à vis des intérêts de l'UNSS, la politique de contrat favorisant clairement son développement.

Recensement des adresses mail des élèves : En fait, la question pourrait être inversée. On pourrait nous reprocher de ne pas communiquer avec nos adhérents. Nous serions la seule fédération à ne pas le faire. Si cela doit obéir à des considérations déontologiques certes, et qui feront l'objet d'une charte, qui pourrait penser une seconde qu'il n'est pas de notre devoir d'envoyer la revue « Equilibre », par exemple, aux licenciés auxquels elle s'adresse ? Pourquoi se priver d'informer les licenciés sur la réussite de tel CF ? Sur la question de la surcharge de l'enseignant, elle est compensée par le fait que l'utilisation de ces mails permet la communication avec ses élèves. On peut envisager à terme et selon le contrat avec le prestataire l'alimentation de la rubrique par les élèves eux-mêmes.

Logiciel de cross :

Bernard Quincy, DSI

On peut regretter l'envoi tardif du logiciel, qui a ses raisons : application très complexe correspondances catégories performances, et interprétation des règlements. Au final une décision a été prise le dimanche précédant les mercredis des cross prévus. Globalement les soucis ont été résolus. Pour le cross, de grosses modifications étaient nécessaires.

Laurent Petrynka :

Création d'une ligne « élus de AS » sur Opuss :

2 remarques : il n'y a pas de « ligne » pour les chefs d'établissement, et parents d'élèves. Pour l'annuaire et le rôle, pas de problème de compréhension, mais pour le PV : il n'en existe qu'un et toujours validé par les instances.

Florent Kunzelmann, élu des AS

Les élus des AS représentent tous les animateurs des AS syndiqués ou non : il est intéressant d'avoir dans l'onglet wikisport, une ligne pour les chefs d'établissement et les parents. Est-il possible de rajouter une ligne élus des AS pour un annuaire, leur rôle, les circulaires sur les élections, quelques documents qui pourraient être publiés. Et laisser auprès des animateurs d'AS qui nous ont élus nos communications, nos PV.

Laurent Petrynka

Des documents sont déjà disponibles. La circulaire n'est pas le monopole des élus, elle s'adresse à tous via le BOEN. Il n'est dans l'objet de la fédération d'organiser sur le site une tribune pour chaque représentation, toute légitime qu'elle soit. Cela dit la divulgation d'informations du type annuaire ne pose pas de problème.

La notion d'élu pose un souci car on se demande comment s'adresser aux AS. Les syndicats et les institutions ont leur propre canal, l'UNSS a son propre canal. Un élu qui ne peut pas informer ses animateurs d'AS, la notion de démocratie me paraît bien loin de ce que je comprends comme définition de la démocratie.

Yann Chandivert, SE-UNSA

Ce débat a un lien avec un groupe de travail sur la démocratie et la communication avec tous les acteurs pour une éventuelle conclusion en AG. Concernant les vœux, il y a un problème de fonctionnement du CA ; toutes ces questions n'ont pas été envoyées aux administrateurs, il est en conséquence impossible de se prononcer pour un vote. Sur la question de la communication des élus des AS, Je ne suis pas sûr que ce qui est ouvert actuellement aux parents et chefs d'établissements soit une tribune pour donner du contenu, mais la relation de la direction nationale de ce qui est fait avec ses différents partenaires. Il s'agit d'information. Ce n'est pas la même chose. Mais j'entends bien le souci qu'il n'y a pas d'espace possible de communication des élus des AS. Il faut s'interroger sur les élus, qui sont-ils, quel est leur rôle, comment communiquer, ce qui rejoint le fond du courrier cité précédemment. Il faut remarquer que les élus des AS ne sont à ce jour que des enseignants et que certains directeurs de l'UNSS ont découvert à l'occasion des dernières élections qu'un parent ou un élève pouvait être candidat.

Alexandre Grosse

Il convient de distinguer les questions administratives et sportives des votes uniquement appelés par l'ordre du jour. Je conçois que la question des élus des AS soit un vrai sujet : autant la demande d'information sur qui est élu dans les différents niveaux est concevable, pour le reste il faut une appréciation plus complète avant de répondre. Cela peut effectivement faire l'objet d'un groupe de réflexion. Les procès-verbaux des instances sont communs et partagés. Il ne peut y en avoir plusieurs différents.

Jean-Yves Guéant, FCPE

Il faut savoir que des parents aussi sont licenciés, il faut penser à les inviter aux rencontres ou tout au moins communiquer avec eux.

Laurent Petrynka

Confirme la préoccupation de mieux concerner les parents qui est un vrai un sujet en cours, objet de la réunion spécifique du samedi 10 décembre.

Alexandre Grosse

Remerciements pour la qualité des échanges. Prochain rendez-vous début avril pour l'examen du budget.